

Caisse Desjardins de Joliette et du Centre de Lanaudière

Le nouveau transit de la Caisse sera 00026.

Si votre numéro de folio n'est pas inclus dans la liste ci-dessous, veuillez noter qu'il n'y aura pas de changement.

Si votre folio est actuellement de **1 à 4 999**, vous devrez ajouter **750 000** à votre folio actuel.

Exemple : 1 devient 750 001

Si votre folio est actuellement de **5 001 à 27 000**, vous devrez ajouter **750 000** à votre folio actuel.

Exemple : 5 001 devient 755 001

Si votre folio est actuellement de **90 000 à 93 000**, vous devrez ajouter **40 000** à votre folio actuel.

Exemple : 90 000 devient 130 000

Si votre folio est actuellement de **200 002 à 201 600**, vous devrez ajouter **10 000** à votre folio actuel.

Exemple : 200 002 devient 210 002

Si votre folio est actuellement de **300 006 à 318 000**, vous devrez ajouter **120 000** à votre folio actuel.

Exemple : 300 006 devient 420 006

Si votre folio est actuellement de **350 003 à 350 500**, vous devrez ajouter **140 000** à votre folio actuel.

Exemple : 350 003 devient 490 003

Si votre folio est actuellement de **500 113 à 500 200**, vous devrez ajouter **2 000** à votre folio actuel.

Exemple : 500 113 devient 502 113

Si votre folio est actuellement de **800 016 à 820 500**, vous devrez ajouter **3 000** à votre folio actuel.

Exemple : 800 016 devient 803 016

À compter du **2 mars 2019**, vous aurez donc de nouveaux numéros de transit et de folio.



Ensemble, nous nous donnons les moyens de bien vous servir

Siège social

179, rue Saint-Pierre Sud
Joliette
(Québec) J6E 5Z1
450 759-2422

Centre de services Christ-Roi

100, rue du Juge-Guibault
Saint-Charles-Borromée
(Québec) J6E 9B4
450 759-2422

Centre de services de Crabtree

200, 8^e Rue
Crabtree
(Québec) J0K 1B0
450 759-2422

Centre de services Notre-Dame-des-Prairies

1995, boulevard Firestone Est
Notre-Dame-des-Prairies
(Québec) J6E 0V5
450 759-2422

Centre de services de Saint-Alphonse-Rodriguez

789, route 343
Saint-Alphonse-Rodriguez
(Québec) J0K 1W0
450 752-0602

Centre de services de Saint-Ambroise-de-Kildare

999, route 343
Saint-Ambroise-de-Kildare
(Québec) J0K 1C0
450 752-0602

Centre de services de Saint-Félix-de-Valois

4950, rue Principale
Saint-Félix-de-Valois
(Québec) J0K 2M0
450 889-8321

Centre de services de Saint-Jean-de-Matha

75, rue Lessard
Saint-Jean-de-Matha
(Québec) J0K 2S0
450 889-8322

Centre de services de Saint-Liguori

850, rue Richard
Saint-Liguori
(Québec) J0K 2X0
450 752-0602

Centre de services Saint-Paul

790, boulevard de l'Industrie
Saint-Paul
(Québec) J0K 3E0
450 759-2422

Centre de services de Sainte-Mélanie

21, rue Louis-Charles-Panet
Sainte-Mélanie
(Québec) J0K 3A0
450 752-0602



Aux membres de la Caisse Desjardins du Sud de la Matawinie

DATE IMPORTANTE
2 mars 2019

À la suite du regroupement des caisses Desjardins du Sud de la Matawinie, de Joliette et de Kildare, votre nouvelle caisse ajustera ses systèmes informatiques.

Interruption temporaire de service pour des ajustements aux systèmes informatiques

Du samedi 2 mars 2019, à compter de 18 h 30, jusqu'au dimanche 3 mars 2019, vers 10 h.

Les détenteurs d'une Carte d'accès Desjardins (carte de guichet automatique) émise par la Caisse Desjardins du Sud de la Matawinie (00015) ne pourront pas utiliser les guichets automatiques, le paiement direct chez les marchands et le service AccèsD.

Pour pallier cette interruption temporaire de service, nous vous suggérons d'utiliser une carte de crédit, des chèques ou de faire un retrait d'argent dans les jours précédents.

À retenir

Vous n'avez pas à ouvrir un nouveau compte à la nouvelle Caisse Desjardins de Joliette et du Centre de Lanaudière (00026), puisque vous en êtes automatiquement membre. Il se pourrait que votre numéro de folio change (voir la liste des numéros de folio pour vérifier si c'est votre cas).

Il n'y aura aucun changement à votre Carte d'accès Desjardins et à vos cartes de crédit. Vous pourrez continuer à les utiliser après la fusion informatique.



Informations générales

- ▶ Tous les **chèques** suivront leur cheminement normal et seront honorés. Lors de la prochaine commande, les changements sur vos chèques se feront automatiquement.
- ▶ Les **relevés de compte** papier et virtuels seront automatiquement mis à jour. Vous devriez en recevoir deux : un avant et un autre après la fusion informatique.
- ▶ Toutes les **opérations enregistrées à l'avance** (paiement de factures, virement entre comptes, virement entre personnes et virement *Interac*) seront reconduites automatiquement. Les dépôts et les retraits directs ne seront également pas touchés.
- ▶ Si vous avez un **livret**, modifiez vos numéros de transit et de folio sur votre **livret**, le cas échéant, et faites une mise à jour avant la date de fusion informatique, si possible. Aucune information ne sera perdue.
- ▶ **AccèsD** : à compter du 3 mars 2019, il sera possible de voir vos opérations effectuées avant la fusion informatique dans « Documents et relevés ».
- ▶ Vous ne pourrez pas avoir accès au **relevé de vos Fonds de placement Desjardins ou d'autres produits enregistrés**, tels que les valeurs mobilières, les actions de Capital régional, les parts permanentes ou autres sur le site d'AccèsD du 2 au 7 mars 2019.



Informations spécifiques pour les entreprises

- ▶ Si vous avez besoin de nouveaux **chèques** et que vous faites affaire avec un imprimeur privé, n'utilisez pas le spécimen de chèque disponible sur AccèsD Affaires d'ici le 2 mars 2019. Contactez-nous pour obtenir les nouveaux transit, folio et chiffre vérificateur.
- ▶ Si vous êtes inscrit au **service d'imagerie des chèques par la poste**, vous recevrez un relevé de compte spécial auquel seront jointes les images de chèques pour la période du 1^{er} et 2 mars 2019 inclusivement. Le service reprendra normalement par la suite.
 - ▶ Si vous utilisez ce **service en mode virtuel** avec AccèsD et AccèsD Affaires, vos images de chèques demeureront disponibles en format PDF, tout en permettant l'historique de 124 jours.
- ▶ **Les paiements de fournisseurs personnalisés (PFP)** postdatés devront être reprogrammés après la fusion informatique puisque vos numéros de folio et de transit changeront.
- ▶ Si vous faites des **conciliations bancaires** en téléchargeant les données dans un fichier, il serait important de les effectuer la veille de la fusion informatique, puis en fin de mois.
- ▶ Si votre entreprise utilise un logiciel de comptabilité incluant la fonction **Dépôts et retraits directs (DRD)**, il est important de mettre à jour les nouvelles informations de vos bénéficiaires ou clients de même que les vôtres.